



Direction des  
Affaires Sociales de Mouy

## Compte Rendu du Conseil d'Administration du 2 février 2026

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 2 février 2026 à 9h30 au CCAS de Mouy.

### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>er</sup> point      **Approbation** du compte rendu précédent
- 2<sup>ème</sup> point      **Rapport d'Orientation Budgétaire**
- 3<sup>ème</sup> point      **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995
- 4<sup>ème</sup> point      **Questions diverses**
- 5<sup>ème</sup> point      11h30 : **Visite d'un appartement** de la RA après rénovation faite par le Service Technique

### Déroulement de la séance :

La séance débute sous la présidence de Monsieur TERRIER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

#### Administrateurs présents :

Monsieur : LTEIF

Mesdames : DEXTRE, RIVIERE, PATOUX, SEBIH.

#### Administrateurs absents :

Mesdames MOREL, LACROIX (excusée, donnant pouvoir à Mme RIVIERE), ROMIEU (excusée, donnant pouvoir à Mme PATOUX).

Le quorum est atteint.

#### Secrétaire de séance :

Mme DEXTRE

Différents documents seront présentés au CA

**1<sup>er</sup> point :      Approbation du compte rendu précédent**

Aucune remarque

Le CR est validé à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> point      Rapport d'Orientation Budgétaire**

Le ROB a été envoyé à chaque membre du CA et est présenté en CA.

Le premier point est fait sur la question du logement.

Les chiffres du ROB sont repris.

Il est expliqué en quoi consistent les 478 accueils physiques et téléphoniques en lien avec le logement. Dans la plupart des cas, ce sont des personnes qui demandent la procédure pour bénéficier d'un logement social.

L'assistante de direction explique alors la démarche accessible sur internet mais le plus souvent, le document papier est remis à la personne qui le ramène au CCAS où Mme PAUCHET l'enregistre sur SNE afin qu'un numéro unique soit délivré. Ensuite, il est expliqué à l'administré qu'il pourra prendre RDV avec l' élu au logement 2 à 3 mois après avoir eu son numéro unique. C'est ainsi que, si cette démarche est faite, la personne rentre dans notre file active, où nous avons aujourd'hui 118 foyers.

Ces foyers seront présentés aux bailleurs dès lors qu'ils nous signaleront une libération de logement (13 en 2025).

Il est demandé de revoir la typologie des appartements.

Le projet de CIL est évoqué. Nous pouvons penser que cela sera poursuivi à la suite des élections municipales.

**Echanges et débats autour du Budget du CCAS :**

Les chiffres du ROB sont repris et expliqués.

**Les dépenses du CCAS**

Cette année le contrat Toshiba pour le photocopieur a été repris par la Mairie, dans un contrat global. La Mairie a fait le choix de ne pas refacturer le CCAS sur cette dépense.

L'article « Fêtes et cérémonie » s'est vu fortement augmenter cette année, car les membres du CA ont décidé de passer l'ensemble des chèques cadeaux « Séniors » et « Personnes aux minima-sociaux », sur cette article (et non plus sur de l'aide alimentaire). L'objectif est de mettre davantage en adéquation nos dépenses avec l'article comptable correspondant le mieux.

En 2025, nous y trouvons donc l'ensemble des chèques cadeaux de 2024 auxquels s'ajoutent quelques chèques cadeaux de 2025. En effet, en 2025, les chèques cadeaux ont été distribués tout début novembre, ce qui a permis d'avoir certaines factures de commerçants dès la fin d'année 2025. Nous avons passé 14 968 euros de chèques cadeaux 2024 et 1 715 euros de chèques cadeaux 2025. A cela s'ajoutent le cadeau de fin d'année pour les résidents de l'EHPAD et les prestations des sorties Séniors (visite Chantilly, Parc de Clères...)

Nous notons également une augmentation notable sur l'article « Prestations de services » en lien avec de nouvelles prestations : des séances de coaching pour un public jeune (cohorte 2024 et 2025), deux séances de sensibilisation à la sophrologie à la suite du forum « Tisser des liens pour aller bien » en novembre 2025 et le thé dansant pour la Semaine Bleue.

S'ajoutent à cela deux dépenses imprévues car jusqu'alors prises en charge par la mairie et refacturées cette année : l'affranchissement de nos deux envois groupés aux séniors (environ 1000 euros) et la réparation du minibus (environ 500 euros).

Un débat s'amorce sur les missions de la Police Municipale, qui depuis plusieurs années, n'assurent plus la distribution de ces types de courriers. Il est rappelé que cela doit leur permettre d'être davantage dans un travail de prévention sur le terrain. Quoiqu'il en soit cette question n'a pas à être spécifiquement abordée en CA mais le sera si besoin en CM.

En 2026, il est échangé le souhait de continuer à multiplier les actions qui ont du sens pour nos administrés et qui permettent de répondre à certains de leurs besoins.

La Direction des Affaires Sociales est très investie dans le cadre du Contrat Local de Santé et du Contrat Local de Santé Mentale rattachés au Clermontois. En ce sens, elle est déjà engagée pour les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) 2026, avec l'idée de créer un Forum autour du thème de l'année « Art et Santé mentale ».

Un travail sera maintenu sur la prévention du Syndrome d'alcoolisation fœtale. En ce sens, plusieurs actions auront lieu en 2026, une en février avec la MJC qui sera portée par la DAS, puis une action en septembre au pôle santé de Bury où la DAS sera présente et partenaire.

Une nouvelle action de Prévention Santé avec la CARSAT devrait être développée en 2026.

Des opérations seront renouvelées : La Semaine Bleue, des activités ludiques...

Mais il faudra surtout ajouter en 2026, une charge supplémentaire pour la mise en place de l'Analyse des Besoins Sociaux. Après quelques premières recherches, il faudrait pouvoir compter sur une enveloppe d'environ 3000 euros.

Concernant les chèques cadeaux, cette année deux commerçants supplémentaires ont répondu positivement. La question est posée de savoir si nous avons des retours des commerçants qui refusent. En général, nous n'avons pas de réponse. Une coiffeuse a expliqué une fois ne pas vouloir travailler avec une population « sénior ».

Une question est posée concernant les chèques cadeaux pour les bénéficiaires des minimas sociaux, concernant le barème. Il est rappelé que cela, est, chaque année, voté en CA et que nous nous appuyons sur le barème de la CAF. Nous décidons des montants alloués selon le type de foyer.

L'article concernant les aides alimentaires est de 5640,08 €, en nette baisse par rapport aux années précédentes, car les chèques cadeaux ne sont plus imputés sur cet article. Pour le prochain CA, nous sortirons plus précisément le montant des aides alimentaires sur les années précédentes.

### Les recettes du CCAS

Les recettes du CCAS sont principalement de deux ordres : la subvention d'équilibre de la Mairie et les logements solidaires.

Point sur les logements solidaires :

En 2026, le changement de situation administrative d'un des occupants pourra lui permettre de régler le défraiement des charges et surtout d'accéder à un logement social.

Aujourd'hui, sur les 3 logements solidaires, nous en avons un de récemment disponible puisque la personne vient d'emménager dans un logement social au 19 mars. Ce logement a besoin de travaux avant que le Secours Catholique qui n'aura bientôt plus de local puisse, à sa demande, l'occuper.

La question d'un travail avec les trois associations caritatives, que sont La Croix Rouge, Le Secours Catholique, Les Restos du Cœur, est à réfléchir. La Direction des Affaires Sociales pourrait piloter cette réflexion mais cela se fait avant tout avec le souhait des trois associations. C'est un projet qui sera à mûrir avec la prochaine équipe municipale.

### **Echanges et débats autour du Budget de la résidence Autonomie :**

Il est rappelé, en préambule, le choix de la collectivité de ne pas augmenter les redevances, en 2026, pour les résidents, comme cela a déjà été le cas en 2025.

Un des membres questionnes cette « non-augmentation » puisque des charges vont s'ajouter. En effet, il n'y aura pas d'augmentation de la partie « loyer » mais pour la première fois, les résidents vont payer une partie des charges soit l'électricité grâce à un compteur individuel. Il est à noter que les résidents, mis à part la TEOM, n'ont jamais payé aucune charge et que ce système n'est pas viable à moyen terme pour la résidence. La RA continuera à prendre en charge, l'eau et le gaz.

De plus, le fait de payer des charges électriques est plutôt bien accepté par les résidents, qui finalement, expliquent que c'est un système plus juste qui permet de payer ce qu'on dépense. De

plus, pour les résidents ayant de faibles ressources, ils auront accès aux chèques énergie, ce qu'ils ont déjà aujourd'hui et qui leur est déduit sans qu'ils ne payent d'électricité !

Concernant la question de la consommation électrique est débattue l'idée de faire venir à la Résidence Autonomie, un prestataire. Il est expliqué que l'équipe de la Direction des Affaires Sociales a également rencontré une professionnelle du pôle social de Clésence qui pourrait être à même de sensibiliser les résidents sur la question de la consommation d'électricité. De plus, l'ADEME, le pôle social d'EDF, TANDEM Immobilier sont aussi des partenaires qui pourraient être sollicités.

Concernant la réhabilitation il est rappelé que de nombreux résidents ne prennent pas de douche faute d'accès facilité, le bac étant très haut. La réhabilitation permettra d'y remédier.

Il est également rappelé que régulièrement la permanence de nuit et de WE est soulignée par les résidents comme par leur famille comme un point très positif, leur faisant parfois choisir cette résidence plutôt qu'une autre.

Le CPOM a été prorogé jusque fin 2026. Un nouveau sera à contractualiser en 2027. Le département a déjà alerté sur les enveloppes financières qui seront moins importantes. Malgré tout, il serait important de réussir à maintenir le même niveau d'activités.

La Direction des Affaires Sociales rappelle que la Résidence Autonomie contribuera financièrement à la réhabilitation en passant d'une redevance, à Clésence, d'environ 78 000 euros par an à une redevance à 100 000 euros.

Comme chaque année, il a été compliqué d'évaluer la consommation de gaz chez Dalkia.

La réhabilitation de la RA permettra une baisse drastique de la consommation de gaz puisque le gaz ne sera plus utilisé que pour alimenter le réseau d'eau chaude. Autant, ce prestataire reste très fiable pour tout ce qui concerne la maintenance, autant, il manque de clarté dans ses factures.

Nous avons également régularisé avec Clésence les taxes foncières et de TEOM, au-delà de ce que nous avons projeté. Clésence avait cumulé un retard important dans ses factures et le travail de partenariat mis en place, a permis de régulariser l'ensemble des années mais aussi de provisionner dès 2025, la taxe foncière de 2025. Il y a eu, de la part de la DAS, une réelle volonté de « *mettre les comptes au propre* » avant de commencer les travaux de réhabilitation. Le choix a donc été fait d'aller piocher dans l'excédent cumulé ces dernières années du fait de factures non émises et donc non payées.

A la question d'un des membres du CA, il est rappelé que nous avons une convention avec la ville qui nous permet de ne pas payer les interventions de nos collègues du Service Technique. En revanche, tous les matériaux sont pris en charge par le budget de la RA.

Concernant les travaux de réhabilitation, le jardin de la résidence pourrait être, en partie, un lieu de stockage des matériaux des entreprises.

La Direction des Affaires Sociales a projeté que les travaux de réhabilitation ne permettraient pas une capacité d'accueil optimum, c'est pourquoi, il a été négocié avec le Cabinet Archétude et Clésence la possibilité de nous louer deux appartements qui serviraient, pour l'un de lieu de réunion/tisanerie pour leurs équipes, et pour l'autre, de « base de vie » pour les résidents (jour et nuit si besoin) à la place de deux bases extérieures. Cette proposition a été retenue et nous espérons que la location débute dès le mois d'avril.

La question des clauses d'insertion est posée et serait à revoir avec Clésence.

Le débat concernant les orientations budgétaires s'est tenu jusque 11h20.

Le Conseil d'Administration, prend acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire 2025 qui a eu lieu conformément à la législation et la réglementation en vigueur dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Conseil d'Administration le valide à l'unanimité

**3<sup>ème</sup> point** : **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995

#### **DECISIONS NON SOUMISES A L'OBLIGATION DE TRANSMISSION**

Du 25/11/2025 au 28/01/2026

|                |                                             |
|----------------|---------------------------------------------|
| <b>N°41/25</b> | Contrat de séjour M ROBERT Jean Hugues      |
| <b>N°42/25</b> | Non remboursement caution M GODIN Christian |
| <b>N°43/25</b> | remboursement partiel caution Mme GRAVOUIL  |
| <b>N°44/25</b> | remboursement caution M FIOLEK              |
| <b>N°45/25</b> | contrat mise à dispo M DIERICKX             |
| <b>N°46/25</b> | Contrat de séjour Mme GRIMAUX Gisèle        |
| <b>N°47/25</b> | Contrat de séjour Mme AUBOY Michèle         |
| <b>N°01/26</b> | contrat mise à disposition M MAHTOUCHE      |
| <b>N°02/26</b> | remboursement caution M SECLEPPE Daniel     |
| <b>N°03/26</b> | remboursement caution Mme DEMORT Sylviane   |
| <b>N°04/26</b> | remboursement caution Mme DUHAMEL Aimée     |
| <b>N°05/26</b> | contrat mise à disposition M MAHTOUCHE      |
| <b>N°06/26</b> | convention REB                              |
| <b>N°07/26</b> | non remboursement caution Mme TIQUET        |

**4<sup>ème</sup> point :** Questions diverses

Sont validées à l'unanimité les délibérations concernant les ouvertures de crédit anticipées pour la RA et le CCAS, dans l'attente du vote du budget.

**5<sup>ème</sup> point :** 11h30 : **Visite d'un appartement** de la RA après rénovation faite par le Service Technique